

HENACKER Conseil <i>Consultance Patrimoniale</i>	DER	PROC-01
	DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION	Version 2026-01
	Conforme à l'Article 325-5-1 du Règlement général de l'AMF et de l'Article L 520-1 du Code des Assurances	5 Pages

Vous êtes sur le point de confier la mission de vous assister à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

HENACKER Conseil est un cabinet de conseil et d'accompagnement patrimonial. **HENACKER Conseil** recherche en permanence des préconisations et de solutions adaptées à votre situation. Vous accompagner de façon objective dans votre singularité demeure notre cœur de métier. Notre devise « Passer du subi au choisi ».

Nom: **HENACKER Conseil** –

Gérant Jean-Pierre HENACKER

METZ: 7, rue Claude Chappe–57070Metz(bureau)

NANCY : 49 bis, rue Charles Keller – 54000 Nancy (siège social)

Mob : 06 42 12 73 60 Tél : 03 87 51 23 15 Mail : contact@henackerconseil.fr

SARL au Capital : 40.000€ - Siret:809402282000 010 RCS Nancy - code APE 7022Z

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Jean-Pierre HENACKER (Délégué à la Protection des Données- DPO) pour justification de l'information donnée.

Elles sont conservées jusqu'à 5 ans après la dernière relation commerciale et sont destinées à HENACKER Conseil. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant Jean-Pierre HENACKER par mail (contact@henackerconseil.fr).

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

NOTRE METIER, NOS MISSIONS

- Accompagner vos projets et vous éloigner de vos problématiques
- Auditer et analyser votre patrimoine familial et professionnel
- S'entourer des meilleurs spécialistes
- Travailler sur des objectifs de vie à long terme

NOS SERVICES

- Accompagnement patrimonial global
- Approche pluridisciplinaire civile, juridique, sociale, économique et fiscale
- Prestation adaptable à vos besoins
- Conseils sur-mesure adaptés à votre singularité
- Recherche de solutions sous forme d'appel d'offres
- Suivi régulier

HENACKER Conseil – Bureau de Metz : 7, rue Claude Chappe-57070 Metz – Siège social : 49 bis, rue Charles Keller-54000 Nancy - 06 42 12 73 60 contact@henackerconseil.fr

Sarl HENACKER Conseil au capital de 40.000 euros - Siret Nancy : 809 402 282 000 10 - APE 7022 Z - TVA N°: FR 38 809 402 282 - IBAN BNP Nancy : N° FR76 3000 4004 2600 0105 9747 085 - BIC : BNPAFRPPXXX - HENACKER Conseil est enregistrée à l'ORIAS sous le numéro 150 01 269 (www.orias.fr) en qualité de Conseil en investissements financiers (CIF), Courtier en opérations de banques et en services de paiements (COBSP) et Courtier en assurances (COA)- HENACKER Conseil est membre des associations Anacofi (agrée par l'autorité des Marchés Financiers) - Anacofi-CIF - Anacofi-Courtage (IAS et IOBSP) - Anacofi-Immo - HENACKER Conseil en sa qualité d'agent immobilier est titulaire de la Carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds de commerce » N° CPI 5401 2018 000 026 112 délivrée par CCI de Meurthe et Moselle - Garantie Financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle souscrites auprès de ZURICH Insurance Europe AG Police n° 7400026945 conformément notamment aux articles R-520 et suivants du Code des Assurances - L'Activité de courtage d'assurance est soumise au contrôle de l'ACPR sise 61 rue Talbout - 75436 Paris cedex 09 - Site: <http://www.acpr.banque-france.fr> - Coordonnées de notre Service de traitement des Réclamations : HENACKER Conseil - 49 bis rue Charles Keller - 54000 Nancy - Courriel : contact@henackerconseil.fr - Téléphone : 06.42.12.73.60

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

HENACKER Conseil est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurances, Banques et Finance (ORIAS) sous le **N° 15 001 269**. Le registre unique ORIAS peut être consulté 1, rue Jules Lefebvre – 75431 PARIS Cedex 09 – tél : 09.69.32.59.73 – site internet : <https://www.orias.fr/welcome> au titre des activités suivantes :

- ❖ Activité placée contrôlable par l’Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17, place de la Bourse – 75082 PARIS Cedex 02 (site internet : www.amf-france.org) :
 - **Conseiller en Investissements Financiers (CIF)** susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l’article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de l’Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (**ANACOFI-CIF**), association agréée par l’Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org
- ❖ Activités contrôlables par l’Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), adresse courrier : 4, Place de Budapest – CS92459– 75436 PARIS Cedex 09 (www.acpr.banque-france.fr/accueil.html):
 - **Intermédiaire en Assurances (IAS)** dans la catégorie Courtier d’Assurance positionné dans la catégorie « B » pouvant notamment présenter des opérations d’assurance ou de capitalisation n’étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d’assurance. Niveau DDA 1 : proposer un produit cohérent (approprié avec les besoins et exigences du client). Enregistré auprès de l’ANACOFI-Courtage
 - **Intermédiaire en Opération de Banque et en Service de Paiement (IOBSP)** positionné en qualité de courtier (pour l’activité d’épargne bancaire) et de mandataire non exclusif (pour activité de crédit immobilier) enregistré auprès de l’ANACOFI-Courtage.

Service de conseil sur des contrats de crédits immobiliers :

- Henacker Conseil propose un service de conseil non indépendant portant sur une gamme de contrats de crédit sélectionnés sur le marché et pour lequel le client n'acquiesce pas de frais de rémunération. La recommandation faite dans le cadre de ce service porte sur la gamme de produits proposés.

❖ Autre activité exercée :

- **Transactions immobilières et fonds de commerce**, titulaire de la carte professionnelle N° CPI 54012018000 026 112, sans détention de fonds, délivrée auprès de la CCI de Meurthe et Moselle et activité enregistrée auprès de l’ANACOFI-IMMO. L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

HENACKER Conseil dispose conformément à la loi et au code de bonne conduite de l’ANACOFI-CIF d’une couverture en **Responsabilité Civile Professionnelle** et de **Garanties Financières** suffisantes couvrant ses diverses activités conformément aux exigences du Code des assurances et du Code monétaire et Financier.

HENACKER Conseil – Bureau de Metz : 7, rue Claude Chappe-57070 Metz – Siège social : 49 bis, rue Charles Keller-54000 Nancy - 06 42 12 73 60 contact@henackerconseil.fr

Sarl HENACKER Conseil au capital de 40.000 euros - Siret Nancy : 809 402 282 000 10 - APE 7022 Z - TVA N°: FR 38 809 402 282 - IBAN BNP Nancy : N° FR76 3000 4004 2600 0105 9747 085 - BIC : BNPAFRPPXXX - HENACKER Conseil est enregistrée à l'ORIAS sous le numéro 150 01 269 (www.orias.fr) en qualité de Conseil en investissements financiers (CIF), Courtier en opérations de banques et en services de paiements (COBSP) et Courtier en assurances (COA) - HENACKER Conseil est membre des associations Anacofi (agréée par l'autorité des Marchés Financiers) - Anacofi-CIF - Anacofi-Courtage (IAS et IOBSP) - Anacofi-Immo - HENACKER Conseil en sa qualité d'agent immobilier est titulaire de la Carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds de commerce » N° CPI 5401 2018 000 026 112 délivrée par CCI de Meurthe et Moselle - Garantie Financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle souscrites auprès de ZURICH Insurance Europe AG Police n° 7400026945 conformément notamment aux articles R-520 et suivants du Code des Assurances - L'Activité de courtage d'assurance est soumise au contrôle de l'ACPR sise 61 rue Talbott - 75436 Paris cedex 09 - Site: <http://www.acpr.banque-france.fr> - Coordonnées de notre Service de traitement des Réclamations : HENACKER Conseil - 49 bis rue Charles Keller - 54000 Nancy - Courriel : contact@henackerconseil.fr - Téléphone : 06.42.12.73.60

Garantie Financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle souscrites auprès de ZURICH Insurance Europe AG- 112, Avenue de Wagram 75017 Paris - Police n° 7400026945.

Pour des montants de	CGP	CIF	IOBSP	IMMO	IAS
Responsabilité Civile Professionnelle	2 000 000 € par sinistre et par an	1 000 000 € par sinistre et par an	2 000 000 € par sinistre et par an	1 000 000 € par sinistre et par an	2 500 000 € par sinistre et par an
Garantie Financière		N'existe pas	115 000 € par an	110 000 € par sinistre et par an	115 000 € par an

Henacker Conseil s'est engagée à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr ou <https://www.anacofi-cif.fr/>.

LISTE DES PRINCIPAUX PARTENAIRES : COMPAGNIES, ETABLISSEMENTS DE CREDIT, ENTREPRISES D'ASSURANCE, AUTRES FOURNISSEURS ET PARTENAIRES IMMOBILIERS (Promoteurs)

Nom	Nature	Type d'accord	Mode rémunération
Cgpe	Assurance	Convention de commercialisation	Rétrocessions
Vatel Capital	FIA	Convention de commercialisation	Commissions
Cerenicimo	Immobilier	Convention d'agent d'affaires	Commissions
Perl	Immobilier	Convention d'agent d'affaires	Commissions
Nortia	Assurance	Convention de courtage	Rétrocessions
Suravenir	Assurance	Convention de courtage	Rétrocessions
Swisslife	Assurance	Convention de courtage	Rétrocessions
Generali	Assurance	Convention de courtage	Rétrocessions
Eres Debory	Assurance	Convention de courtage	Rétrocessions
Inter Invest	Cif	Convention de commercialisation	Commission
Ecofip	Cif	Convention de commercialisation	Commissions
April	Assurance	Convention de commercialisation	Rétrocessions
Entoria (Ciprès)	Assurance	Convention de commercialisation	Rétrocessions

Cette liste est susceptible d'évoluer dans le temps dans le cadre de notre sélection pour satisfaire au mieux nos clients. Les noms des autres compagnies avec lesquelles le professionnel a un accord, seront communiqués sur simple demande au client Etablissements promoteurs de produits avec lesquels il existe un lien capitalistique : NEANT.

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL

Dans le cadre de notre conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, notre conseil sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail restreint d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle nous entretenons des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

HENACKER Conseil – Bureau de Metz : 7, rue Claude Chappe-57070 Metz – Siège social : 49 bis, rue Charles Keller-54000 Nancy - 06 42 12 73 60 contact@henackerconseil.fr

Sarl HENACKER Conseil au capital de 40.000 euros - Siret Nancy : 809 402 282 000 10 - APE 7022 Z - TVA N°: FR 38 809 402 282 - IBAN BNP Nancy : N° FR76 3000 4004 2600 0105 9747 085 - BIC : BNPAFRPPXXX - HENACKER Conseil est enregistrée à l'ORIAS sous le numéro 150 01 269 (www.orias.fr) en qualité de Conseil en investissements financiers (CIF), Courtier en opérations de banques et en services de paiements (COBSP) et Courtier en assurances (COA) - HENACKER Conseil est membre des associations Anacofi (agrée par l'autorité des Marchés Financiers) - Anacofi-CIF - Anacofi-Courtage (IAS et IOBSP) - Anacofi-Immo - HENACKER Conseil en sa qualité d'agent immobilier est titulaire de la Carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds de commerce » N° CPI 5401 2018 000 026 112 délivrée par CCI de Meurthe et Moselle - Garantie Financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle souscrites auprès de ZURICH Insurance Europe AG Police n° 7400026945 conformément notamment aux articles R-520 et suivants du Code des Assurances - L'Activité de courtage d'assurance est soumise au contrôle de l'ACPR sise 61 rue Talbout - 75436 Paris cedex 09 - Site: <http://www.acpr.banque-france.fr> - Coordonnées de notre Service de traitement des Réclamations : HENACKER Conseil - 49 bis rue Charles Keller - 54000 Nancy - Courriel : contact@henackerconseil.fr - Téléphone : 06.42.12.73.60

Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du règlement général de l'AMF, vous pourrez obtenir, avec le concours de votre conseiller des informations plus précises auprès de l'établissement du compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire.

Vous êtes informés que des honoraires ou des frais peuvent être demandés, de manière distincte ou différente, pour des prestations particulières, en fonction du degré de complexité du dossier et de la charge de travail en découlant, ou lors de la mise en place d'abonnement proposé. Une lettre de mission définira le mode et le niveau de rémunération ainsi que le niveau des frais et honoraires qui seront facturés, sur la base d'un taux horaire de 125€ HT, soit 150 € TTC (aucune facturation sans lettre de mission signée).

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL EN CIF

Option 2 : Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail restreint d'instruments financier

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL EN IAS

Rétrocession d'une partie des frais d'entrée et d'une partie des frais de gestion des fonds

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL EN IOBSP

Rétrocession versée par la banque ou courtier en crédit.

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL EN IMMOBILIER

Honoraires versés par la société immobilière (montant maximum 8 % HT).

MODE DE COMMUNICATION

Les différents modes de communication existants entre notre cabinet et nos clients sont le rendez-vous physique, la visioconférence, le téléphone, l'email et le courrier.

HENACKER Conseil – Bureau de Metz : 7, rue Claude Chappe-57070 Metz – Siège social : 49 bis, rue Charles Keller-54000 Nancy - 06 42 12 73 60 contact@henackerconseil.fr

Sarl HENACKER Conseil au capital de 40.000 euros - Siret Nancy : 809 402 282 000 10 - APE 7022 Z - TVA N°: FR 38 809 402 282 - IBAN BNP Nancy : N° FR76 3000 4004 2600 0105 9747 085 - BIC : BNPAFRPPXXX - HENACKER Conseil est enregistrée à l'ORIAS sous le numéro 150 01 269 (www.orias.fr) en qualité de Conseil en investissements financiers (CIF), Courtier en opérations de banques et en services de paiements (COBSP) et Courtier en assurances (COA) - HENACKER Conseil est membre des associations Anacofi (agrée par l'autorité des Marchés Financiers) - Anacofi-CIF - Anacofi-Courtage (IAS et IOBSP) - Anacofi-Immo - HENACKER Conseil en sa qualité d'agent immobilier est titulaire de la Carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds de commerce » N° CPI 5401 2018 000 026 112 délivrée par CCI de Meurthe et Moselle - Garantie Financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle souscrites auprès de ZURICH Insurance Europe AG Police n° 7400026945 conformément notamment aux articles R-520 et suivants du Code des Assurances - L'Activité de courtage d'assurance est soumise au contrôle de l'ACPR sise 61 rue Talbott - 75436 Paris cedex 09 - Site: <http://www.acpr.banque-france.fr> - Coordonnées de notre Service de traitement des Réclamations : HENACKER Conseil - 49 bis rue Charles Keller - 54000 Nancy - Courriel : contact@henackerconseil.fr - Téléphone : 06.42.12.73.60

TRAITEMENT D'ÉVENTUELLES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/12 - Maj 24/04/13, 20/11/13 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017).

Il est précisé que les missions d'études patrimoniales impliquent une obligation de moyens et aucunement une obligation de résultat.

Pour toute réclamation **HENACKER Conseil** peut être contacté :

- Par courrier en recommandé : 49 bis, rue Charles Keller – 54000 NANCY
- par mail : contact@henackerconseil.fr
- par téléphone 06.42.12.73.60

HENACKER Conseil s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois au maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

En cas de refus de faire droit totalement ou partiellement à la réclamation ou lorsqu'elle est rejetée, il est possible de faire appel à un médiateur en fonction de la catégorie de litige. Les informations spécifiques sont listées ci-après.

Aucune tarification spécifique n'est à la charge du client au titre des traitements de sa réclamation

Information spécifique sur la médiation

Le médiateur de l'AMF est le médiateur compétent pour tous litiges portant sur un instrument financier, un service d'investissement ou, plus généralement, une matière entrant dans le champ de compétence de l'AMF.

En vertu de l'article 611-1 du code de la consommation, le médiateur de l'AMF connaît des litiges entre un professionnel et un consommateur, c'est-à-dire une personne physique qui agit à des fins n'entrant pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, libérale ou agricole.

Il peut être également saisi d'un litige entrant dans le champ de compétence de l'AMF lorsque ce litige concerne un professionnel et son client personne morale n'agissant pas à des fins professionnelles, en tant qu'épargnant ou investisseur.

Dans l'hypothèse où le professionnel a son propre médiateur, le client de celui-ci pourra s'adresser :

- soit au médiateur d'entreprise ou au médiateur sectoriel ou au médiateur de fédération professionnelle ;
- soit au médiateur de l'AMF.

RGPD : dans le cadre du RGPD, ce DER est signé par le client potentiel afin que celui-ci donne son consentement au traitement de ses données personnelles.

Finalités du traitement : le bon déroulement de nos missions de Conseil en Gestion de Patrimoine

Destinataires des données : le CIF, son salarié habilité à recueillir ou à traiter les données clients, ses partenaires, ainsi que les autorités de tutelle ou les associations représentatives (AMF, ANACOFI-CIF).

HENACKER Conseil – Bureau de Metz : 7, rue Claude Chappe-57070 Metz – Siège social : 49 bis, rue Charles Keller-54000 Nancy - 06 42 12 73 60 contact@henackerconseil.fr

Sarl HENACKER Conseil au capital de 40.000 euros - Siret Nancy : 809 402 282 000 10 - APE 7022 Z - TVA N°: FR 38 809 402 282 - IBAN BNP Nancy : N° FR76 3000 4004 2600 0105 9747 085 - BIC : BNPAFRPPXXX - HENACKER Conseil est enregistrée à l'ORIAS sous le numéro 150 01 269 (www.orias.fr) en qualité de Conseil en investissements financiers (CIF), Courtier en opérations de banques et en services de paiements (COBSP) et Courtier en assurances (COA) - HENACKER Conseil est membre des associations Anacofi (agrée par l'autorité des Marchés Financiers) - Anacofi-CIF - Anacofi-Courtage (IAS et IOBSP) - Anacofi-Immo - HENACKER Conseil en sa qualité d'agent immobilier est titulaire de la Carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds de commerce » N° CPI 5401 2018 000 026 112 délivrée par CCI de Meurthe et Moselle - Garantie Financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle souscrites auprès de ZURICH Insurance Europe AG Police n° 7400026945 conformément notamment aux articles R-520 et suivants du Code des Assurances - L'Activité de courtage d'assurance est soumise au contrôle de l'ACPR sise 61 rue Talbott - 75436 Paris cedex 09 - Site: <http://www.acpr.banque-france.fr> - Coordonnées de notre Service de traitement des Réclamations : HENACKER Conseil - 49 bis rue Charles Keller - 54000 Nancy - Courriel : contact@henackerconseil.fr - Téléphone : 06.42.12.73.60

Saisir un médiateur :	
I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise : Médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris	<u>Pour les activités d'assurance</u> La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09 Site internet : http://www.mediation-assurance.org
II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur : <u>Pour les activités de CIF</u> M. Rémi BOUCHEZ Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 Site internet : https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation	<u>Pour les activités d'IOBSP et Immobilières</u> Médiation de la consommation - ANM Conso 25, Allée Rose Dieng Kuntz 75019 PARIS https://www.anm-conso.com/page-saisine.php

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.
En cas d'échec, le litige pourra être porté devant les tribunaux compétents.

En application de l'article 325-9 du Règlement Général de l'AMF, nous nous abstenons, sauf accord de votre part, de communiquer et d'exploiter, en dehors de nos missions, les informations vous concernant. Cette disposition ne pourra être opposée dans le cadre de missions de contrôle.

J'atteste avoir reçu ce document lors de mon premier entretien.

Fait en deux exemplaires dont l'un remis au client

à, le/...../.....

Le Client

Nom, prénom et signature

Le Conseiller

HENACKER Conseil

Consultance Patrimoniale

METZ - 7, rue Claude Chappe-57070 Metz
NANCY - 49 bis, rue Charles Keller-54000 Nancy
tél : 06 42 12 73 60 - contact@henackerconseil.fr
SARL au capital de 40.000€
809 402 282 RCS Nancy - ORIAS n°15 001 269

HENACKER Conseil – Bureau de Metz : 7, rue Claude Chappe-57070 Metz – Siège social : 49 bis, rue Charles Keller-54000 Nancy - 06 42 12 73 60 contact@henackerconseil.fr

Sarl HENACKER Conseil au capital de 40.000 euros - Siret Nancy : 809 402 282 000 10 - APE 7022 Z - TVA N°: FR 38 809 402 282 - IBAN BNP Nancy : N° FR76 3000 4004 2600 0105 9747 085 - BIC : BNPAFRPPXXX - HENACKER Conseil est enregistrée à l'ORIAS sous le numéro 150 01 269 (www.orias.fr) en qualité de Conseil en investissements financiers (CIF), Courtier en opérations de banques et en services de paiements (COBSP) et Courtier en assurances (COA) - HENACKER Conseil est membre des associations Anacofi (agrée par l'autorité des Marchés Financiers) - Anacofi-CIF - Anacofi-Courtage (IAS et IOBSP) - Anacofi-Immo - HENACKER Conseil en sa qualité d'agent immobilier est titulaire de la Carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds de commerce » N° CPI 5401 2018 000 026 112 délivrée par CCI de Meurthe et Moselle - Garantie Financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle souscrites auprès de ZURICH Insurance Europe AG Police n° 7400026945 conformément notamment aux articles R-520 et suivants du Code des Assurances - L'Activité de courtage d'assurance est soumise au contrôle de l'ACPR sise 61 rue Talbott - 75436 Paris cedex 09 - Site: <http://www.acpr.banque-france.fr> - Coordonnées de notre Service de traitement des Réclamations : HENACKER Conseil - 49 bis rue Charles Keller - 54000 Nancy - Courriel : contact@henackerconseil.fr - Téléphone : 06.42.12.73.60